

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 97-016 du 10 juin 1997

portant autorisation de ratification de la
Convention fixant le régime fiscal et
douanier de la Société multinationale AIR
AFRIQUE, signée le 1er mars 1994 à
ABIDJAN.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue
la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de la Convention fixant le régime
fiscal et douanier de la Société multinationale AIR AFRIQUE signée à
ABIDJAN le 1er Mars 1994.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 10 JUIN 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

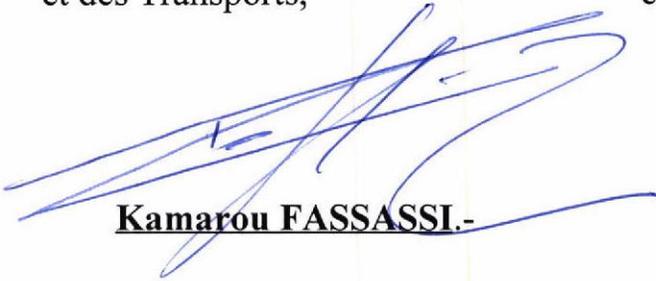
Le Premier Ministre, chargé de la coordination
de l'action Gouvernementale et des relations
avec les Institutions, porte-parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI.

.../...

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Kamarou FASSASSI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Pierre OSHO.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MTPT 4 MF 4
MAEC 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-